Collection Repères

Tableau de bord

Prévention de la production des déchets

contexte ▮ chiffres clés ▮ actions nationales ▮ actions locales ▮ perspectives

Bilan 2007

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Contexte

Ce tableau de bord de la prévention des déchets est constitué d'indicateurs pour la plupart remis à jour tous les deux ans, de résultats d'études spécifiques et d'exemples illustrant la diversité des actions chaque année.

La prévention des déchets représente un véritable enjeu de société. En effet, 849 millions de tonnes de déchets ont été produits en 2004 par les ménages, les entreprises, l'agriculture et le BTP. Réduire les déchets est de la responsabilité de chacun et nécessite l'adhésion et la mobilisation de tous.

La prévention de la production des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions, notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien, visant à :

- **Réduire les quantités de déchets produits, c'est la prévention quantitative ;**
- **Réduire leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable, c'est la prévention qualitative.**

Dans un contexte de développement durable, on peut compléter cette définition en ajoutant que la prévention doit aussi prendre en compte les impacts économiques et sociaux de la gestion des déchets et qu'elle ne doit pas se faire au détriment d'un autre impact sur l'environnement (eau, air, énergie, sol).

Le Plan national d'actions pour la prévention de la production des déchets pourrait être sensiblement renforcé dans les mois à venir suite aux décisions du Grenelle environnement du 20 décembre 2007. Parmi ces décisions, **l'objectif de réduire les quantités de déchets incinérées et stockées de 15 % à l'horizon 2012 est assorti d'un objectif de réduction de la production d'ordures ménagères de 25 kg/habitant sur 5 ans.** L'atteinte de ces objectifs passe par des engagements visant notamment la généralisation des plans locaux de prévention animés par les collectivités territoriales.

Au plan national

La prévention de la production des déchets est inscrite dans le Code de l'environnement comme la première priorité de la gestion des déchets.

En 2004, le ministère de l'Écologie et du Développement durable a publié le **Plan national d'actions pour la prévention de la production des déchets**. Premier plan national de prévention, en Europe, il a permis de mettre en mouvement tous les acteurs économiques et de sensibiliser le grand public. Il a pour ambition d'agir dans la durée.

Le **Comité de suivi du Plan de prévention** réunit les représentants des acteurs de la société française :

- État : ministère du développement durable, ministère chargé de l'Agriculture, ADEME,
- Associations de consommateurs et de protection de l'environnement,
- Collectivités, entreprises,
- Professionnels du déchet et de la prévention.

Au plan européen

La modification en 1991 de la directive cadre sur les déchets a notamment institué une hiérarchie en plaçant la prévention comme prioritaire par rapport à la valorisation. La révision en cours de cette directive conforte la priorité à la prévention et prévoit l'obligation pour les Etats membres d'établir des programmes de prévention.

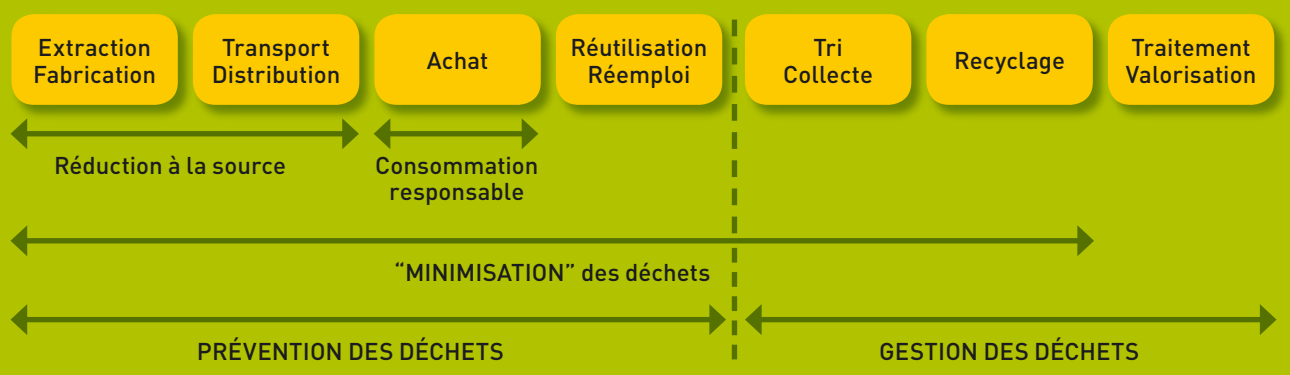

Chiffres clefs

Données globales

Consommation de matières

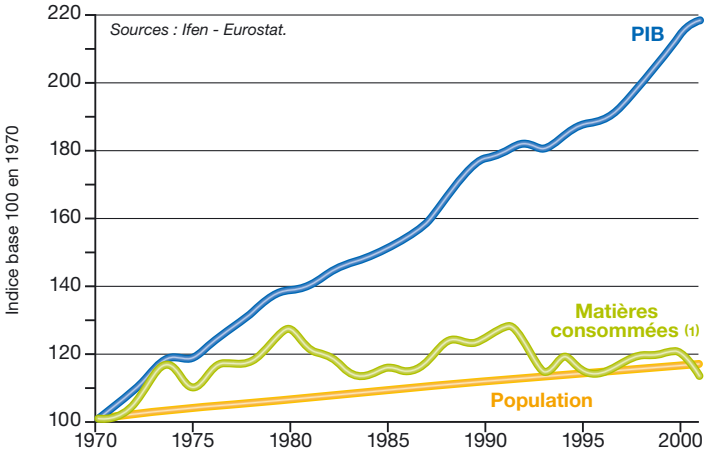

L'intensité matières (ratio des matières consommées* et du PIB) a été divisée de moitié en 30 ans, notamment du fait de la croissance des activités de service et de la substitution de combustibles nucléaires à une partie du pétrole et du charbon. Cependant, les besoins en ressources restent en 2004 comparables à ceux de 1970, avec 13,5 tonnes/hab. Les importations sont en forte croissance et en représentent 39 %. Elles ont nécessité d'autres ressources à l'étranger non comptées ici (ex : énergie pour leur fabrication et transport).

** Poids des combustibles fossiles, des produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, exportations déduites.*

Déchets des ménages

Production de déchets ménagers en France

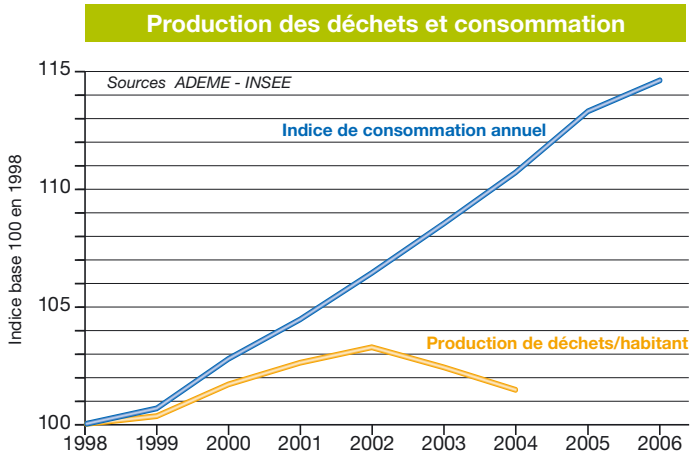

On observe depuis plusieurs années un découplage entre la consommation de biens et la production de déchets par les ménages en France. Les données 2004 semblent indiquer une stabilisation de la production de déchets. Cette tendance nécessite toutefois d'être confirmée dans les prochaines années.

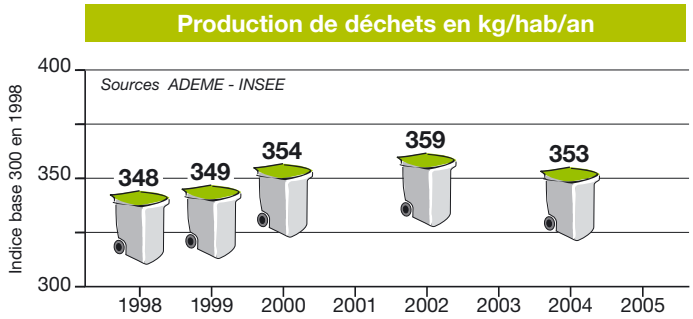

En 2004, la production de déchets ménagers est de 353 kg/hab/an dont 290 kg/hab/an de déchets résiduels, enfouis ou incinérés.

Sensibilité des Français à la prévention

L'ADEME a mis en place un dispositif d'enquête (méthode des quotas, par téléphone ou en face à face) permettant de suivre tous les deux ans l'évolution des connaissances et des comportements de la population française en matière de prévention de la production des déchets ménagers.

Sensibilité des Français de plus de 15 ans

L'enquête de sensibilité réalisée auprès de 1 000 Français de plus de 15 ans permet un suivi détaillé des comportements et de mesurer le niveau de mise en œuvre de 11 gestes et de 10 achats éco-responsables en matière de prévention des déchets. L'association de l'indice de comportement et de l'indice d'achat permet de calculer l'indice global de sensibilité.

Indice de comportements et d'achats éco-responsables en matière de prévention des déchets

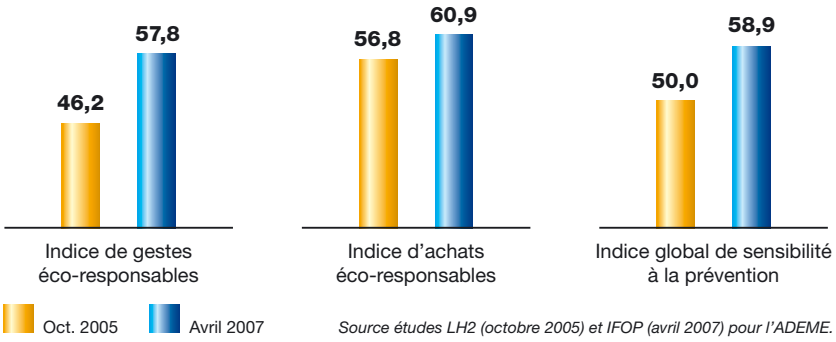

Source études LH2 (octobre 2005) et IFOP (avril 2007) pour l'ADEME.

Les enquêtes réalisées en 2005 et 2007 montrent une forte progression de la sensibilité des Français à la prévention en deux ans, notamment grâce à quelques comportements-clés qui ont très fortement progressé : l'utilisation de cabas et sacs réutilisables et dans une moindre mesure, l'achat de grands conditionnements et d'éco-recharges.

Pourcentage des Français utilisant des sacs réutilisables, des cabas

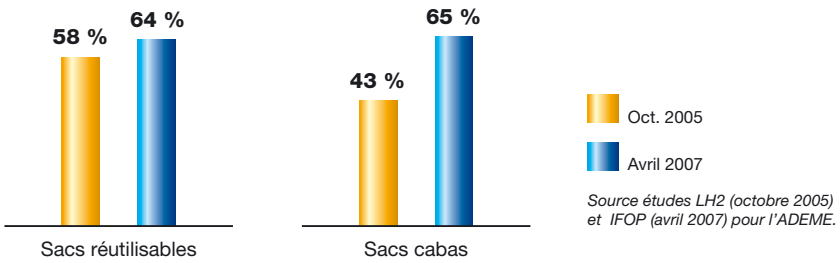

Source études LH2 (octobre 2005) et IFOP (avril 2007) pour l'ADEME.

Prévention qualitative

La prévention qualitative, permettant de diminuer la nocivité des déchets, n'est pas encore suffisamment connue. 54 % des personnes interrogées ont déjà entendu parler "beaucoup" (14 %) ou "un peu" (40 %) de gestes ou d'actions permettant de réduire le caractère dangereux des déchets ménagers. Mais seulement 20 % citent un geste ayant une réelle efficacité. Ceci est compréhensible du fait de l'accent plus important mis sur la communication liée à la prévention quantitative pour cette phase initiale d'action de 3 ans.

Compostage

Les Français compostent ! La part des Français qui réalisent le compostage de leurs déchets de cuisine et/ou de jardin est importante. La raison la plus souvent citée dans le cas de non-pratique est le manque d'équipement (39 %) puis le manque de place (24 %), notamment le fait de ne pas avoir de jardin. Dans le cadre du Plan national de soutien au compostage domestique, les aides de l'ADEME à l'acquisition de composteurs et à l'accompagnement doivent permettre une meilleure diffusion de cette pratique. Ainsi en 2007, 170 nouvelles collectivités ont fait la promotion du compostage domestique pour une population estimée à plus de 2.6 millions d'habitants.

Autre progression sensible : en 2005, 61% des Français intégraient le geste de tri dans la prévention. Ils ne sont plus que 12 % **en 2007** à confondre tri et prévention, les deux étant complémentaires pour une bonne gestion des déchets.

Sensibilité des Français de moins de 15 ans

L'enquête est réalisée pour la première fois en 2007, en face à face auprès de 800 jeunes de moins de 15 ans, en sortie d'établissements scolaires, selon la méthode des quotas.

Avez-vous déjà entendu parler de gestes ou d'actions qui permettent de réduire la quantité de déchets ?

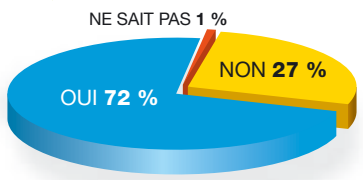

Source : étude LH2 (avril 2007) pour l'ADEME.

➔ **72 % des jeunes interrogés déclarent avoir entendu parler d'actions qui permettent de jeter moins de déchets,** 50 % citent au moins un geste de prévention mais 42 % citent également un geste de tri ou de recyclage. On retrouve des résultats similaires à ceux des adultes en 2005. Une marge de progrès sur la connaissance de la prévention de la production des déchets pour cette population existe.

Les enfants ont été interrogés sur l'utilisation de certains produits en faveur de la réduction des déchets (stylo rechargeable, pile rechargeable, boîte à gâteaux et gourde). Les stylos arrivent en tête avec 51 % d'utilisation très fréquente. La gourde a moins de succès : 18 % des enfants l'utilisent toujours ou presque et 40 % déclarent ne jamais en utiliser.
Là encore les marges de progression ont été testées, 73 % des enfants qui n'utilisent pas de piles rechargeables se disent prêts à le faire.

L'interrogation sur la mise en pratique des gestes éco-citoyens en faveur de la prévention des déchets montre que la majorité des enfants les pratique d'ores et déjà (réutiliser les feuilles de papier, brancher sur le secteur, donner ou revendre les jouets). Ils sont moins favorables lorsqu'il s'agit de recevoir des objets d'occasion : seulement 29 % des enfants se disent d'accord pour recevoir des jouets ou des livres d'occasion.

➔ Calculé de manière similaire à celui des adultes, mais avec un nombre de gestes plus limité, **l'indice global de sensibilité à la prévention des déchets** est élevé dès cette première mesure :

54

Le geste de prévention le plus cité : utiliser moins d'emballages, moins de sacs (23 %)

Offre éco-responsable en matière de prévention des déchets

L'ADEME a réalisé une étude sur les quantités de déchets générées par les achats des ménages dans la grande distribution. Cinq chariots, représentatifs de plusieurs tailles de foyers et d'une consommation plus ou moins éco-reponsable en matière de prévention ont été caractérisés : 1 chariot des produits les plus achetés ramené à la consommation d'un ménage moyen (2,3 personnes selon l'INSEE), 2 chariots générant le maximum de déchets pour des foyers de 1 et 4 personnes et 2 chariots générant le minimum de déchets pour des foyers de 1 et 4 personnes. Les produits "minidéchets" ont été choisis suivant la grille hiérarchique suivante : produit réutilisable, absence d'emballage, éco-recharge, grande contenance, recyclabilité des emballages selon les consignes de tri sélectif et enfin poids des emballages.
Cette étude reproductible permettra de suivre l'évolution de l'offre et le comportement le plus courant des consommateurs.

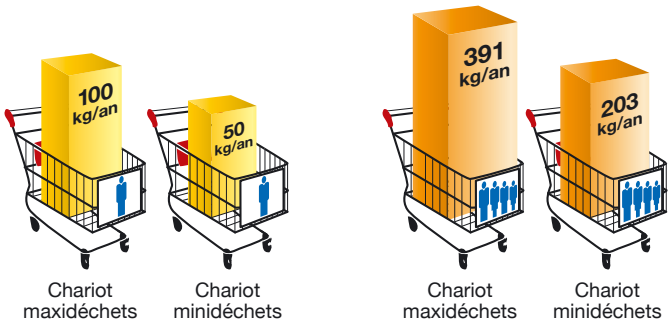

Source ; ADEME - Mai 2007

Si l'on ramène l'ensemble des chiffres à une personne, ils montrent qu'avec l'ensemble des choix les plus vertueux en matière de prévention des déchets, il est possible de réduire les déchets produits de 33 kg/hab/an par rapport aux produits les plus couramment achetés.

A l'inverse, un comportement non vertueux pour l'ensemble des achats augmente les déchets produits d'environ 16 kg/hab/an.

Déchets des entreprises

Les déchets provenant des entreprises (industrielles, tertiaires, administrations, etc.) représentent une part importante de la production des déchets en France.

Par des actions de prévention, les entreprises peuvent sensiblement contribuer à la réduction de la production des déchets et ainsi diminuer les coûts liés aux matières premières et à la gestion des déchets.
Pour en savoir plus : **www.ademe.fr / rubrique Déchets/réduire les déchets / actions des entreprises**

Les entreprises peuvent être à l'origine des déchets à deux niveaux

➔ **les déchets d'activité :** ils sont comptabilisés dans les déchets industriels dangereux et banals (déchets de procédés, déchets de bureaux, déchets de chantiers, déchets d'activités agricoles).

➔ **les déchets des produits arrivant en fin de vie :** ils sont comptabilisés dans le tonnage de déchets ménagers lorsque ce sont des produits de consommation courante et dans le tonnage des déchets industriels lorsque ce sont des sous-produits ou des équipements nécessaires à l'activité économique.

Déchets non dangereux

Les **entreprises de production et de services**, quelles que soient leur activité et leur taille (très petites, petites, moyennes et grandes entreprises) génèrent **84 millions de tonnes de déchets non dangereux.**
Les données corrigées de la production industrielle semblent indiquer qu'à production industrielle constante, les tonnages de déchets industriels diminuent. Mais cette tendance est le résultat de différentes évolutions, et devra être confirmée par les prochaines enquêtes :
➔ Une augmentation des déchets du secteur des matériels de transport (+ 800 kt) ;
➔ Une baisse de la production des déchets de bois (- 1 090 kt) ;
➔ Une baisse globale, non quantifiée liée à la délocalisation des entreprises générant le plus de déchets.

Déchets banals

84 Mt en 2004

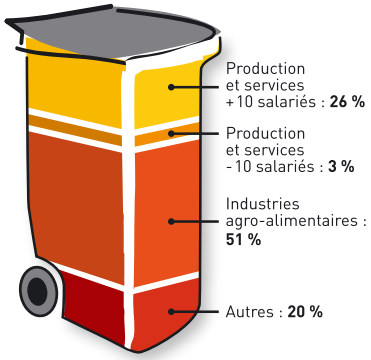

Source : enquête ADEME

Déchets dangereux

Un aspect important de la prévention des déchets est la qualité de ceux-ci. Parvenir à diminuer l'impact sur l'environnement de ces déchets est déjà une avancée.
Plusieurs réglementations européennes et françaises imposent l'interdiction ou la limitation de l'utilisation de métaux lourds et de substances dangereuses pour l'environnement lors de la conception et la fabrication des produits. Piles et accumulateurs, emballages, véhicules, produits électriques et électroniques sont soumis à ces réglementations. L'adoption du règlement REACH va encore plus favoriser les recherches de matières de substitution et va donc développer la prévention qualitative des déchets.
La production de déchets industriels dangereux n'a été que peu mesurée en France (en 1976, 1991 et 2004, avec des bases méthodologiques différentes) et ne permet donc pas de suivre son évolution. En revanche, ce suivi sera possible dans le cadre de la mise en œuvre du règlement statistique européen.

Déchets dangereux

Source : ADEME - IFEN

Actions nationales : exemples

La campagne de communication

La campagne de communication, **"Réduisons vite nos déchets, ça déborde"** a débuté en octobre 2005. Elle fait partie intégrante du Plan national d'actions pour la prévention de la production des déchets publié par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable en 2004. Cette campagne de 3 ans, voit lui succéder une nouvelle campagne triennale s'appuyant sur les conclusions du Grenelle environnement ; celle-ci sera axée sur la prévention des déchets et l'éco-consommation.

Le contenu de la campagne 2005-2007 :

➔ **Campagnes télévision** avec la diffusion de trois spots de publicité pendant 3 semaines. Les tests réalisés auprès du public ont montré un fort taux de reconnaissance et d'agrément comme le montre les chiffres ci-après.

➔ Mise en ligne d'un **site Internet** dédié à la campagne. http://www.reduisonsnosdechets.fr/

➔ **Campagne radio** au moment de la "Semaine de la réduction des déchets"; diffusion de 5 spots de publicité.

➔ **Marketing viral :** diffusion d'un film humoristique sur Internet à destination des jeunes.

➔ **Jeux Internet :** mise en ligne de jeux sur le site de la campagne.

➔ **Partenariats :** mise en œuvre de partenariats avec les collectivités, les associations, les entreprises pour démultiplier les messages de la campagne.

➔ **Relations presse :** diffusion régulière de contenus à la presse grand public et spécialisée pour créer des rendez vous réguliers sur la réduction des déchets (communiqués de presse, bons gestes et informations techniques).

➔ **Semaine de la réduction des déchets :** lancement de la première semaine nationale en octobre 2006.

Première grande campagne télévisée sur la réduction des déchets, les 3 vagues de la campagne ADEME ont permis de sensibiliser largement le grand public.

Cette campagne d'information vous incite t-elle à essayer de réduire votre propre quantité de déchets ménagers produite ?

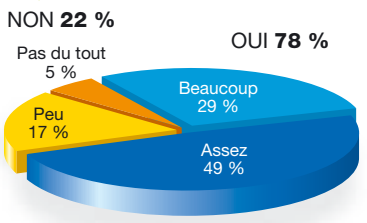

Le bilan de la campagne 2006 est positif, les Français sont de plus en plus sensibles à la prévention des déchets et comprennent mieux ce qu'elle implique.

Les partenaires de la campagne

FNE et CLCV
Le réseau France Nature Environnement et le réseau Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) participent au comité de pilotage de la campagne de communication. Ils apportent un appui important au niveau local, en assurant une bonne démultiplication des messages et des actions auprès de tous leurs adhérents.

Le Réseau des Ressourceries
Né dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie, le réseau des Ressourceries a pour objectif le développement des structures de réemploi sur le territoire national. Ils ont notamment apporté leur soutien pour l'organisation de la Semaine de la réduction des déchets.

VEOLIA
VEOLIA participe financièrement à la campagne sur la réduction des déchets et fait partie intégrante du comité de pilotage.

Semaine de la réduction des déchets

.....A NOTER.....
3ème Semaine de la réduction des déchets du 22 au 30 novembre 2008

Consacrée à la réduction des déchets, cette Semaine a été créée en France par le réseau des Ressourceries et reprise en 2006, par l'ADEME dans le cadre de la campagne **"Réduisons vite nos déchets, ça déborde".**

En novembre 2007, pendant une semaine, des associations, collectivités ou entreprises ont mis en place 346 actions en faveur de la réduction des déchets. La semaine s'articulait autour de cinq thèmes :

- **Ça déborde :** 360 kg par an par habitant, c'est trop ! Que jetons-nous ? Est-ce inéluctable ?
- **Mieux produire :** c'est d'abord au moment de la conception des produits que l'on peut réduire les impacts sur l'environnement. Les entreprises s'impliquent.
- **Mieux consommer :** penser à l'environnement en faisant ses courses, c'est le meilleur moyen de réduire ses déchets.
- **Réutiliser :** car avant de devenir déchets, nos objets peuvent souvent servir à d'autres.
- **Moins jeter :** emballages, produits toxiques ou déchets verts, les déchets ne finissent pas tous dans la même poubelle, il faut penser à les trier en vue de leur valorisation...

"Ça déborde" et **"Moins jeter"** étaient les thèmes les plus abordés et la majorité de ces actions étaient à destination du grand public et des jeunes.

➔ En 2008 l'édition de la Semaine de la réduction des déchets se fixe comme objectifs **d'augmenter le nombre d'actions et de structures engagées**, en particulier les entreprises, qui ont peu répondu à l'appel en 2007.

Nombre de structures participantes en 2007

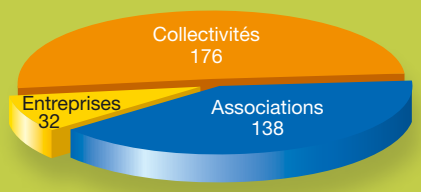

Le Club Planète Gagnante

2007 : 4e édition des Trophées Planète Gagnante

A cette occasion, ont été lauréats le groupe Bayard, catégorie "entreprise", le SYDED de la Haute Vienne catégorie "collectivité", le Voile de Neptune catégorie "association" et la Fédération française de Rugby catégorie "événement".

➔ **Le groupe Bayard** et son opération "Prévention des déchets et jeunesse".
A l'occasion de la Semaine de la réduction des déchets 2007, le groupe Bayard a choisi d'éduquer les plus jeunes aux bons réflexes anti-déchets. Ainsi deux outils pédagogiques de l'ADEME ont été encartés dans trois magazines du groupe Bayard Jeunesse (Youpi, Images Doc et Okapi) et plusieurs articles ont été consacrés à la thématique de la prévention des déchets permettant de sensibiliser plus de 100 000 lecteurs (enfants et parents). Dès la rentrée, toutes ces actions ont été annoncées sur le site enseignant de Bayard Jeunesse.

➔ **Le SYDED de la Haute Vienne** privilégie l'éco-consommation en milieu rural.
L'environnement n'étant pas l'apanage des grandes agglomérations, mais bien une préoccupation pour tous, le SYDED de Haute-Vienne (syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés) a choisi de conseiller les consommateurs de petites zones rurales. Ainsi, en novembre 2007, le Syndicat a organisé des animations dans les "supérettes de campagne" permettant aux clients d'apprendre à consommer au quotidien en tenant compte de l'environnement.

En 2008, le Club Planète Gagnante de l'ADEME change !

Né des deux campagnes de communication lancées par l'ADEME et le ministère du Développement durable, "Economies d'énergie. Faisons vite, ça chauffe" et "Réduisons vite nos déchets, ça déborde", le Club Planète Gagnante rassemble plusieurs centaines de partenaires relais (entreprises, collectivités, associations...) et s'est engagé dans une nouvelle dynamique.

Son rôle est toujours de relayer les messages des campagnes de communication et de sensibilisation de l'ADEME, dans un objectif de "passage à l'acte", mais également d'encourager la mise en œuvre dans les organisations membres elles-mêmes de plans d'actions visant à réduire leur impact environnemental. Il s'agit enfin de promouvoir les outils et méthodes développés par l'ADEME (Bilan Carbone™, politique d'achat éco-responsable, plan de déplacement entreprise...) et d'améliorer leur diffusion. Les membres peuvent se retrouver sur le site Internet dédié au Club Planète Gagnante :

www.planetegagnante.fr

L'objectif affiché de cette évolution est double : renforcer la crédibilité des membres du Club Planète Gagnante, relais de messages relatifs à la maîtrise de l'énergie et à la protection de l'environnement et répondre aux objectifs de réduction des consommations d'énergie, de limitation des émissions de gaz à effet de serre et de production de déchets, en renforçant l'engagement concret de ces acteurs régionaux et nationaux.

Les opérations emblématiques

"Stop Pub"

Les évaluations menées récemment par l'ADEME (enquête IFOP - mars 2007), Adrexo (enquête TNS Sofres - août 2006) et Mediapost (comptage - avril 2007), mettent toutes en évidence une progression de 1 à 2 % des Français ayant indiqué sur leurs boîtes aux lettres le souhait de ne plus recevoir d'imprimés publicitaires. Ce souhait est exprimé par l'apposition d'un autocollant "Stop Pub" ou la fabrication de sa propre étiquette. Les différentes évaluations conduisent à une moyenne nationale, toutes modalités confondues, qui varie de 4 % à plus de 10 % de foyers équipés d'un "Stop Pub". Au delà de ces écarts sur les résultats nationaux, il convient de souligner une forte disparité territoriale dans la participation des habitants. Ainsi les comptages effectués par Mediapost aboutissent à des moyennes régionales variant de 2 à 9 %.
Par ailleurs, les retours d'expériences montrent que la mise en œuvre localement d'une distribution d'autocollants et d'une information adaptée, accompagnée d'une concertation entre les acteurs dans laquelle la collectivité locale joue un rôle essentiel, permet d'atteindre un taux de participation effectif de 15 %. Une évaluation de ce dispositif est réalisée en 2008 pour établir les bases et les conditions de sa reconduction.

Sacs de caisse

Opération phare lors du lancement du Plan national de la prévention des déchets en France, la diminution des sacs de caisse de la grande distribution a rapidement été un succès.
Ainsi, entre 2003 et 2006, les sacs jetables distribués sont passés de 9,4 milliards à 3,1 milliards*.

** Cette disparition progressive a permis une économie de 600 000 tonnes d'emballages plastiques.*

Sacs de caisse utilisés
dans la grande distribution (en milliards)

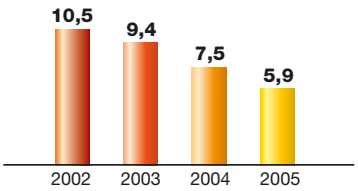

Sources : ADEME, Eco-Emballages, Adelphe

Actions locales : exemples

Les collectivités

Prévention : articulation des différents niveaux territoriaux, l'exemple de l'Essonne

Les acteurs de la prévention :

- **le conseil général de l'Essonne** impulse la politique et accompagne les collectivités dans le cadre du plan local de prévention.
- **le SIREDOM** (Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et des ordures ménagères) porte le programme local de prévention.
- **la commune de Janville-sur-Juine**, met en pratique des actions préconisées dans le plan départemental ou celui du SIREDOM.

Des actions complémentaires qui permettent d'avancer :

CONSEIL GENERAL de l'ESSONNE
→ 1 200 000 habitants

- Campagne de communication
- Opérations "villages sans gaspillage"
- Collecte des déchets dangereux des ménages
- Subvention promotion du compostage de proximité
- Subvention étude redevance spéciale
- Aide au maintien/développement de filières de réemploi
- Projet de recyclerie

SIREDOM
→ 690 000 habitants

- Programme d'aide technique et de communication pour favoriser le développement du compostage domestique
- Aide aux communes pour le développement du "Stop Pub" chez les particuliers
- Aide aux communes pour la communication sur la récupération des textiles par les associations caritatives
- Aide aux communes pour la communication sur la récupération des piles
- Réalisation d'une recyclerie afin de détourner le flux d'encombrants et de DEEE

JANVILLE-sur-JUINE
→ 1 800 habitants

- Sensibilisation permanente à l'éco-consommation
- Développement du "Stop Pub"
- Développement du compostage domestique
- Suppression des piles, cartouches et autres déchets ménagers spéciaux de la collecte des déchets ménagers et assimilés
- Récupération des textiles pour réutilisation

La promotion du compostage domestique par les collectivités locales

Dans le cadre du Plan national de soutien au compostage domestique, l'ADEME accompagne des collectivités locales dans la mise en place d'actions de promotion du compostage domestique. Une quarantaine d'opérations exemplaires ont ainsi été identifiées en 2007 dont le retour d'expériences est largement diffusé.

Communauté de l'agglomération Rouennaise :

En 2005, l'agglomération rouennaise a lancé l'opération en mettant à disposition des foyers ciblés des composteurs.

Pourquoi agir ?

→ Pour maîtriser le coût global de la gestion des déchets ;
→ Pour participer à l'atteinte des objectifs d'une politique de prévention des déchets à la source ;
→ Pour s'inscrire dans une politique de développement durable ;
→ Pour engager une prise de conscience collective dépassant le simple cadre de la gestion des déchets verts ;
→ Pour réduire les nuisances environnementales dues à la collecte des déchets organiques.

Actions et moyens mis en œuvre :

→ Réunions publiques, signature d'une charte d'engagements réciproques, guide du compostage, affiches ;
→ Rencontre avec les élus de chaque commune ;
→ 2 chargés de mission et 6 éco-ambassadeurs ;
→ Référent technique joignable grâce à un numéro vert ;
→ Visites de terrains effectuées par les éco-ambassadeurs.

A venir :

→ Formation de bénévoles guides composteurs, relais locaux de proximité ;
→ Enquêtes d'évaluation ;
→ Animations dans les écoles et collèges ...

Quelques chiffres

- 45 % des foyers totaux sont concernés par l'opération
- Objectif : 30 % des foyers pavillonnaires participent à l'opération
- 2 % des foyers concernés participent à l'opération au 01/11/2007
- 1 000 composteurs distribués au 01/11/2007

Pour retrouver les fiches des 41 collectivités exemplaires :
www.ademe.fr rubrique Déchets/réduire les déchets

La base de données Prévencol

L'objectif de la **base de données PREVENCOL, communauté de travail des collectivités** engagées dans un plan ou programme local de prévention des déchets, lancée par l'ADEME lors du salon Pollutec 2007, est de favoriser l'échange d'expériences.

L'originalité de PREVENCOL tient à son mode de fonctionnement. Ce sont les collectivités elles-mêmes qui l'alimentent en informations. Contributrices, elles deviennent membres de réseau et peuvent ainsi accéder aux expériences d'autres collectivités agissantes. Conçue comme une véritable aide pour les collectivités, l'idée est de garantir la protection de ces données destinées aux experts et non à une diffusion grand public. Pour remplir leurs fiches, les collectivités peuvent d'ailleurs se faire assister par un consultant spécialiste de la prévention des déchets sous contrat avec l'ADEME. Outre le partage d'expériences, PREVENCOL favorise aussi la mise en réseau des animateurs de ces programmes locaux de prévention. Ceux-ci se sont d'ailleurs réunis pour la première fois en juin 2008.

Contact : les délégations régionales de l'ADEME

Les entreprises

Bilan de l'opération "Objectif déchets - 10 %"

Quand les entreprises gagnent à réduire leurs déchets.

Parce que la réduction et la bonne gestion des déchets constituent une source de productivité pour les entreprises, notamment industrielles, l'ADEME a lancé en 2004 l'opération "Objectif déchets - 10 %". 100 entreprises, sélectionnées après appel à candidatures, ont pu bénéficier d'un accompagnement sur mesure pendant deux ans, pour apprendre à réduire et mieux gérer leurs déchets tout en maîtrisant leurs coûts.

Les différentes démarches initiées par les entreprises leur ont permis d'optimiser leurs processus de production, de mobiliser leurs salariés, ou de renforcer leur capacité d'innovation.... sans oublier les bénéfices en termes de communication auprès de tous leurs publics. Preuve qu'une politique active de prévention et de gestion des déchets constitue une véritable source de compétitivité pour les entreprises.

Trophées "Objectif déchets - 10 %" : Outre ce bilan très positif, l'ADEME a souhaité valoriser les entreprises engagées en décernant les trophées "Objectif déchets - 10 %" aux entreprises dont les résultats sont les plus probants. Ces trophées comportent 4 catégories, avec deux lauréats chacune :

- catégorie 1 : la plus forte réduction du tonnage total de déchets produits ;
- catégorie 2 : la plus forte augmentation du tonnage valorisé à activité constante ;
- catégorie 3 : le plus fort taux de valorisation ;
- catégorie 4 : la meilleure communication interne.

65 % des entreprises engagées ont dépassé leurs objectifs et réduit les déchets produits ou non valorisés, à activité constante, de plus de 10 % en deux ans.

Exemples d'entreprises ayant reçu un trophée dans la catégorie 1, la plus forte réduction du tonnage total de déchets produits :

➔ **AISAN BITRON EUROPE :** spécialisée dans la conception et la réalisation de systèmes d'alimentation en carburant pour l'automobile, cette entreprise a **réduit de 39,7 %** son tonnage de déchets à activité constante. Sa démarche s'est fondée sur des **actions de prévention : diminution des emballages générés** et **réduction des rebuts de fabrication**, **implication de l'ensemble des salariés** dans la gestion des déchets et meilleure gestion des coûts externes et internes générés.

Pour en savoir plus, téléchargez la base de données issue de l'opération. Vous y trouverez des exemples d'actions et d'entreprises ainsi que l'accès à une fiche de synthèse pour chacune des entreprises pilotes :
www.ademe.fr rubrique Déchets

Appia Picardie : 1er prix 2007 au concours environnement de la fédération nationale des travaux publics

Appia Picardie, filiale d'Eiffage travaux publics, a proposé au conseil général de l'Oise qui envisageait l'emploi de matériaux neufs comme solution de base à la réfection de la chaussée d'une route départementale, une variante environnementale en proposant de réutiliser les matériaux du site.

Les avantages sont multiples :

- flux détournés : les déchets ne quittent pas le chantier et sont réutilisés dès leur extraction de la route par un procédé basse température ;
- limitation de la mise en décharge par utilisation des matériaux déjà en place ;
- économie de ressources naturelles : les apports de matériaux naturels sont largement limités ;
- économie de carburants et limitation des émissions de gaz à effet de serre : apport de matériaux naturels limités (très peu de transport), pas de mise en décharge des déchets d'extraction de la route (pas de transport), recours à un procédé à basse température (moins d'énergie de fabrication).

Les associations

FC environnement : foyers témoins

➔ **L'association FC environnement,** située à Rennes, a mené l'opération "foyers témoins" de décembre 2007 à février 2008. Une trentaine de familles volontaires ont été recrutées.

Le premier mois, les familles pèsent leurs déchets sans mettre en place de nouveaux gestes de réduction des déchets, pour établir un état de la production des déchets au sein du foyer.
Dès le deuxième mois, la mise en place de nouveaux gestes de prévention des déchets, permet de mesurer l'impact véritable des gestes de réduction sur la quantité de déchets des foyers. Les foyers choisissent **4 nouveaux gestes de prévention** à mettre en œuvre parmi 10 au choix :

- Choisir des produits et emballages moins générateurs de déchets ;
- Préférer les sacs réutilisables ;
- Apposer le "Stop Pub" sur sa boîte aux lettres ;
- Limiter les impressions ;
- Boire de l'eau du robinet (plutôt que de l'eau en bouteille) ;
- Economiser les piles ;
- Réutiliser ce qui peut l'être ;
- Fabriquer du compost ;
- Choisir les produits ayant des labels environnementaux ;
- Mettre en place des gestes alternatifs.

Les gestes ayant eu le plus fort impact quantitativement sont dans cette opération l'adoption du "Stop Pub" (4,9 kg/foyer/mois) et la fabrication de compost domestique (14 kg de déchets de cuisines compostés, soit évités au niveau des déchets résiduels).

L'opération "foyers témoins" menée par FC environnement marque en outre sa **spécificité avec l'adoption de couches lavables** (gestes alternatifs) et **non plus jetables** par les familles ayant des bébés, évitant ainsi une quantité importante de déchets.

Plus de 50 opérations foyers-témoins sont en cours, en projet ou terminées dont les résultats agrégés feront l'objet d'une communication en 2008.

L'opération "foyers témoins" a pour **objectif de sensibiliser les ménages à la mise en place de gestes de prévention des déchets au quotidien.**

Cette opération soutient les actions locales en s'appuyant sur des partenaires locaux et sur des témoignages concrets. Elle doit permettre de mesurer l'efficacité des gestes de prévention et valoriser les résultats obtenus pour généraliser les bonnes pratiques à l'échelle nationale.

Les foyers témoins jouent alors un véritable rôle **d'exemplarité.**

Témoignages

"J'ai pris conscience des déchets générés lors des pesées".
Foyer témoin de l'association FRAPNA Drôme

"Les gestes de la réduction des déchets sont devenus une habitude".
Foyer témoin de l'association UMINATE

"J'en ai beaucoup parlé autour de moi (famille, amis, collègues) afin de les sensibiliser". *Foyer témoin de l'association UMINATE*

Cette opération "m'a fait prendre conscience que des gestes simples ont un impact sur la réduction des déchets, notamment le compost."
Foyer témoin de l'association FC environnement.

Perspectives

La prévention de la production des déchets constitue un objectif prioritaire du Grenelle environnement . En effet, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et ce à double titre : il constitue une perte nette de matière et une pollution potentielle.
Dès lors, la prévention de la production des déchets sera fortement incitée avec pour but de réduire la production d'ordures ménagères de 25 kg/habitant sur 5 ans. A cela s'ajoute, à l'horizon 2012, la volonté de diminuer de 15 % la quantité de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Pour atteindre ces objectifs, entreprises, collectivités, citoyens devront agir notamment dans le cadre de plans locaux de prévention animés par les collectivités locales.

L'évaluation de l'impact des gestes de prévention préconisés dans la campagne de communication "Réduisons vite nos déchets, ça déborde" permet d'envisager un potentiel de réduction maximal de 150 kg de déchets produits par habitant et par an si l'ensemble des Français adoptait tous les gestes de prévention.
Ainsi, par exemple :

➔ Si chaque année depuis 2004, 100 000 nouveaux foyers s'impliquent dans le **compostage domestique**, ce sont 20 000 tonnes de déchets en moins annuellement dans la poubelle résiduelle ;

➔ Si chaque année, 1 % de population en plus, appose un **"Stop Pub"** sur sa boîte aux lettres, ce sont 9 500 tonnes de déchets en moins par an, dont 7 000 tonnes dans la poubelle résiduelle ;

➔ Si 50 % des sacs plastiques jetables ont été supprimés entre 2003 et 2006 puis 20 % de ceux qui restent entre 2007 et 2010, ce sont 32 000 tonnes de déchets en moins en 2010 dans la poubelle résiduelle ;

➔ Si 5 % de la population française adopte un **comportement vertueux d'achat** adapté à l'évitement des déchets, pour la moitié de ses achats, ce sont 52 000 tonnes en moins chaque année, dont près des trois quarts évités dans la poubelle résiduelle et un quart dans la poubelle recyclable.

Cependant, le niveau d'implication des Français pour chacun des gestes est progressif comme le montrent les études sur l'évolution des comportements.

Sans sous-estimer le potentiel de recyclage au travers des collectes sélectives, **il importe de s'engager plus résolument dans l'adoption des gestes de prévention**. Cet objectif reste accessible puisque des opérations foyers témoins où 100 % des ménages adoptent la totalité des gestes de prévention permet d'atteindre des résultats où la poubelle résiduelle pèse moins de 50 kg/hab/an.

Pour ✚ d'information :
➲ www.ademe.fr
Rubrique Domaines d'intervention Déchets / Prévention
➲ www.reduisonsnosdechets.fr

10/2008 Gratuit - Crédits photos : C. Wiess, R. Bourguet et S. Leitenberger pour l'ADEME,, Projet Atlantique, Photodisc
PROJET ATLANTIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'Agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Siège social - 20, avenue du Grésillé – BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01
Téléphone : 02 41 20 41 20 – Télécopie : 02 41 87 23 50 - www.ademe.fr

retour sommaire